

Compte rendu simplifié du Conseil Municipal du 25/11/2024

11 membres présents et 2 membres ayant donné pouvoir. La séance est ouverte à 18 heures.

1) Demande des locataires relatives à la révision des loyers

Les locataires des logements de la salle communale nous ont adressé une lettre recommandée en date du 10 octobre. Ils sollicitaient une compensation des nuisances causées par les travaux des salles de classe par une non-augmentation des loyers pour l'année à venir. Après délibération, le Conseil prend acte à la majorité de la demande des locataires.

2) Révision des loyers

Les loyers sont révisibles en fonction de l'indice de référence. L'incidence au niveau des recettes serait de - 70€ par mois pour la Commune. Compte tenu de la gêne évidente qu'ont occasionné et occasionnent encore les travaux, et après délibération le Conseil accepte de renoncer à la révision des loyers pour l'année 2025.

3) Remboursement des cautions pour l'émetteur donnant accès à la cour de la salle des fêtes

Un automatisme de portail avait été installé sur la porte d'accès à la cour de la salle depuis la rue des écoles, en 2007. Il a été constaté qu'il est impossible de concilier les allers et venues des utilisateurs de la salle communale et celles des locataires. La multiplicité des utilisateurs de ce passage entraîne des pannes répétées de cet équipement. Nous avons donc décidé de ne plus mettre en service cet automatisme non adapté. Après délibération le Conseil accepte de rembourser la caution de 100 €.

4) Budget

4.1) Décisions modificatives

Les décisions qui suivent ne modifient pas le montant du budget. Ce sont des ajustements d'écritures ou des virements de compte à compte. Elles concernent la régularisation d'études et de travaux en lien avec le SE60, de fonctionnement, de la rénovation de l'éclairage public.

Après délibération le Conseil accepte les différentes décisions modificatives du budget.

4.2) Encaissement des personnes accompagnantes au repas des aînés

Le devis du BEMA établissant un prix par personne de 41,00€, il est demandé au Conseil de décider pour 2024 de réclamer aux personnes accompagnantes ne remplissant pas les conditions pour être prises en charge la somme de 41€ représentant le coût du repas par personne. Le Conseil accepte cette décision à l'unanimité.

4.3) Engagement, liquidation, mandat dépenses d'investissement 2025 avant vote du budget

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées.

5) Gestion de la fourrière animale renouvellement de l'adhésion à la SACPA

Depuis 2021 la commune de Warluis adhère à la SACPA. Il est proposé au Conseil municipal de renouveler l'adhésion à la SACPA pour un forfait annuel de 1331,98€HT pour 2025. Le Conseil accepte cette décision.

6) Adoption de la charte de la base locale avec l'agglomération du Beauvaisis

Les communes ont eu l'obligation de constituer une base locale des adresses de la commune, supposant la dénomination de toutes les voies et lieux dits, et la numérotation des habitations. Dans le cadre de la mutualisation de services l'agglomération du Beauvaisis, un accompagnement des communes est proposé dans le cadre d'une charte qu'il est proposé d'adopter.

Avantage de ce service :

- Mise à disposition d'une application pour la saisie et la certification,
- Mise à jour dans cette application de tout changement,
- Contrôle de la qualité des informations saisies,
- Téléverser la Base locale de la commune dans la Base nationale,
- Permettre aux administrés de faire remonter toutes demandes de modifications.

Le Conseil accepte l'adoption de cette charte

7) Rapport d'activité 2023 du SE 60

Le Conseil prend acte de ce rapport.

8) Dernière tranche du plan de rénovation de l'éclairage public

La Commune s'est engagée dans un plan de rénovation de son éclairage public. Ces travaux sont réalisés par le SE60 qui sollicite pour nous la subvention auprès du Conseil Départemental. Cette rénovation nous permet de réduire sensiblement notre consommation de 45 à 53% selon les points rénovés. Ces travaux partiels permettent d'afficher une consommation diminuée en moyenne de 32%, si l'on compare les périodes septembre 2022 à septembre 2023 et septembre 2023 à septembre 2024. (l'avant-dernière tranche a été réalisée en septembre 2024).

Après délibération le Conseil accepte la réalisation de la dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public qui concerne la rue Jeannine Moret, le chemin du Montreuil, et la rue de la gare.

9) Entretien des chemins ruraux

Compte tenu de la diminution des effectifs municipaux depuis 2020 et de la météo de cette année, des difficultés pour l'équipe technique d'assumer l'entretien des chemins ruraux.

Deux travaux urgents s'imposent : la mise en sécurité du chemin du Merlier près du centre de tir, et le chemin menant du chemin du Merlier à la rue Jeannine Moret. Un devis de 800€ HT (960€ TTC) pour la mise en sécurité du Chemin du Merlier, et un devis pour 2 passages/an, un au printemps et un à l'automne d'un montant de 900€ HT (1080€ TTC) pour l'entretien et la remise en état du Chemin du Merlier. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition.

10) Transmission dématérialisée des opérations budgétaires et des délibérations du CCAS

Il s'agit d'autoriser l'utilisation des systèmes et des applications servant à la gestion du budget général de la Commune pour les opérations et décisions du CCAS. Le Conseil accepte.

11) Renouvellement du bail de chasse

Il est nécessaire de régulariser et de définir des règles afin d'assurer la sécurité des chasseurs et l'activité sur la Commune. Ce renouvellement est valable 3 ans. Le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel de 250€. Le Conseil accepte le renouvellement du bail.

12) Informations diverses

- des affaissements ont été constatés dans certaines rues du village. Un devis de 9.060 € a été présenté par l'entreprise PIVETTA et a été accepté par le Conseil.

- Vœux du Maire et inauguration des nouveaux bâtiments

le Samedi 18 janvier 2024 à 14H30.

- Point sur la restructuration urbaine :
 - 9 décembre : réception provisoire des bâtiments scolaires et périscolaires,
 - 16 décembre : Installation des tableaux numériques dans les salles de classe,
 - 17 au 20 décembre : emménagement des classes dans leurs nouveaux locaux,
 - Janvier 2025 : emménagement de l'ACM (selon dates livraison de l'ameublement et notifications d'agrèments CAF).
- Information PLUI.
- Orientation budgétaire 2025 :
 - les incertitudes liées à l'endettement de la France, la loi de Finances n'est pas votée,
 - quel sera l'effort demandé aux collectivités ?
 - quel montant de dotation ?
 - quel montant de reversement de fiscalité foncière pour 2025 ?
 - maintien du taux de récupération de TVA ou diminution de 2% ?
 - incidence des restrictions budgétaires des départements et des ECPI, sur l'aide qu'ils assurent aux Communes (subventions, actions),
 - incidences de ces mesures éventuelles : pour Agglo 3,4 millions€, pour le département 50 millions
 - notre budget 2025 devra autant que possible rester stable en fonctionnement,
 - nos investissements devront répondre aux exigences que nous dicte le changement climatique pour pouvoir espérer un financement des institutionnels. Les autres dépenses devront être autofinancées ou être couvertes par des financements nouveaux : mécénat, subventions de compensation, donation ou leg par exemple.
- Les enfants de CM2 qui ont quitté l'école de Warluis en juin dernier recevront un chèque cadeau 20€ chez Cultura ou Fnac.
- Point sur l'opération de l'AESSA :
 - les travaux ont débuté et devraient s'achever au deuxième semestre 2025,
 - la recherche se poursuit pour trouver des médecins,
 - recherche d'un nom pour cette réalisation
- Compte rendu de la rencontre avec le maire de Laversines
- Compte rendu du syndicat des eaux de Silly Tillard
- Compte rendu du Conseil d'école.

13) Questions diverses

- Agenda :
 - prochain CCAS le 6 décembre
 - réunion communication pour la Gazette : 13 décembre à 9H00
 - date des vœux au personnel : à définir.
- le courriel de Madame FAULE a été lu devant le Conseil municipal et réponse lui sera donné pour chacun des points.
- don de 100€ de Madame Ribaucourt, qui sera affecté au CCAS.

La séance est levée à 22h10.

Durée de la séance 4 heures et 10 minutes.